

Procès-verbal
5e réunion du Conseil d'établissement - École secondaire Saint-Henri
Le lundi 12 juin 2023, à 18h30, par Zoom

1. Prise de présences et quorum

Étaient présents : Michel Roy (directeur), Marc-André D'Amours (enseignant), Alex Milhomme (enseignant), Vanessa Garceau (éducatrice spécialisée), Yvon Savoie (parent), Karine Maisonneuve (parent), Karina Sanchez (parent), Linda Gravel (parent), Armando German Rodriguez Reska (parent), Danielle Faille (parent), Alika Ford (élève sec. 5) et Howen Lu (élève sec. 5).

Étaient absents : Étienne Godbout (enseignant), Ariane Phaneuf (enseignante), Olivier Barrette-Laperrière (enseignant), Fanny Perret (parent) et Carolanne Nadeau (Cumulus - communauté).

Nous avons quorum.

2. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18h35.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu. M. Savoie en propose l'adoption et Mme Gravelle appuie.

4. Adoption du procès-verbal du 30 mars 2023

Le procès-verbal n'étant pas disponible au moment de la rencontre, la révision et l'adoption se feront par un échange courriel entre les membres.

5. Suivi du procès-verbal du 30 mars 2023

Voir point #4.

6. Points d'information

6.1 Calendrier scolaire 23-24

Le calendrier est sensiblement calqué sur celui de 2022-2023. Aucune modification nécessaire.

6.2 Consultation des élèves

M. Roy informe le CÉ qu'il y a eu une faible participation mais que nous notons un intérêt des élèves pour obtenir des journées spéciales, interculturelles et pyjama.

6.3 Consultation PVER

Il s'agit de la 3^{ième} consultation et un formulaire FORMS est complété. Les valeurs sélectionnées sont l'audace, l'engagement, l'efficacité et la bienveillance. Mme Gravelle se demande si le PEVR ne devrait pas comprendre l'aspect de surpopulation dans les écoles mais M. Roy indique que le nombre d'élèves est lié aux conventions collectives. Le CÉ complète le questionnaire en indiquant que le PEVR doit développer l'aspect du public versus le privé et qu'il doit ajouter qu'il y a plus d'un centre de services scolaires sur l'île de Montréal.

7. Points d'adoption

7.1 Budget 23-24

M. Roy nous présente le budget 2023-2024 (sommaire et détaillé). On note une augmentation du fonds 1 dû à l'ouverture de nouvelles classes. Outre cela, le budget reste sensiblement le même. Suite à cette présentation, M. Savoie propose l'adoption du budget et Mme Faille appuie.

7.2 Plan de lutte à l'intimidation

M. Roy nous explique que le plan de lutte à l'intimidation prend compte du questionnaire qui a été complété par les élèves de l'école. L'équipe-école désire améliorer le sentiment de sécurité des élèves. Un comité de code de vie a été créé. Il y a un fort désir de changer la perception de subir ou d'être témoin à une quelconque agression que ce soit (ex. insulte). M. Savoie observe qu'un changement de personnel peut affecter la relation de confiance des élèves envers les adultes de l'école. Mme Faille mentionne qu'un élève peut être inquiet de représailles suite à une dénonciation et qu'il est important de accentuer le sentiment de protection et d'accompagnement d'une victime d'un acte violent. Mme Garceau est d'accord avec la peur des représailles suite à une dénonciation. De plus, les élèves ne veulent pas être catégorisés comme des délateurs. Il ne faut pas sous-estimer l'impact des réseaux sociaux sur les relations interpersonnelles. M. Milhomme nous mentionne que le désir d'appartenance des élèves à un groupe peut faire en sorte qu'ils endurent les insultes. Le CÉ désire entendre le point de vue des membres élèves à ce sujet; entre autres le code QR qui a été mis à la disposition des élèves dans l'école. Mlle Ford dit qu'elle n'a pas remarqué le code QR dans l'école. M. Roy annonce que le code QR sera ajouté à l'agenda des élèves l'année prochaine.

Il est à noter ces deux résolutions rédigées par la CÉ.

Concernant l'évaluation :

Considérant les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant l'article 83.1 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que le conseil d'Établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'École au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Considérant que l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel;

Considérant que l'évaluation du plan de lutte est proposée par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

Concernant l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation :

« *Considérant* les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant qu'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel;

Considérant que ce plan de lutte est proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement. »

M. Savoie propose l'adoption de ces résolutions et Mme Gravelle appuie. Documents ajoutés aux documents connexes à cette réunion.

7.3 Projet éducatif

Lors de la révision du projet 2018-2022, l'équipe-école constate que le plan est moins appliqué et moins mis de l'avant. Alors, pour la prochaine version, l'équipe-école désire travailler sur la lecture et le français. Puisque la CSSDM demande aussi un objectif spécifique, le choix s'est arrêté sur la diplomation et plus particulièrement la réussite des matières à sanctions. Pour la prochaine année scolaire, l'équipe école développera les moyens pour augmenter le taux de réussite. Une résolution est rédigée. M. Savoie en propose l'adoption et Mme Gravelle appuie. Document ajouté aux documents connexes à cette réunion.

8. Points d'approbation

8.1 Transfert de fonds

Afin d'équilibrer le budget, le CÉ rédige une résolution afin de transférer la somme de 59 531.73\$ du fonds 4 vers le fonds 9. Cette somme s'explique par toutes les activités réalisées tout au long de l'année 2022-

2023. Ces activités ont été présentées et approuvées au Conseil d'établissement. M. Yvon Savoie propose et Mme Maisonneuve appuie cette résolution. Document ajouté aux documents connexes à cette réunion.

8.2 Fournitures scolaires

M. Roy présente les listes de fournitures scolaires prévues pour 2023-2024. Aucune modification n'est nécessaire. M. Savoie propose et Mme Maisonneuve appuie.

8.3 Mesures protégées

M. Roy présente le document « Attestation des mesures protégées ». Le conseil d'établissement de l'École secondaire de Saint-Henri confirme que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 386 130.00\$. Le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement M. Savoie propose l'adoption de ce document et Mme Maisonneuve appuie.

8.4 Bilan annuel

M. Roy soumet le bilan annuel au CÉ. M. Savoie en propose l'adoption et Mme Faille appuie.

9. Rapport des représentants

9.1 Personne déléguée au comité de parents

Mme Maisonneuve informe le CE qu'elle a assisté à deux rencontres du Comité de parents de la CSSDM. Les travaux ont porté sur le PEVR.

9.2 Membres de la communauté

Aucun membre de la communauté n'est présent à la rencontre.

9.3 Enseignants/professionnels

Les enseignants préparent les élèves à la fin d'année scolaire.

9.4 Élèves

Mlle Ford demande pourquoi la Soirée des toges est avant les examens. M. Roy explique que cette soirée et le bal ayant lieu après les examens sont des événements annuels. Durant les examens, les élèves ne sont pas tenus de rester toute la journée à l'école ce qui réduit les moments de se regrouper ensemble. Le bal est la dernière célébration des élèves en cinquième secondaire.

9.4 Direction/Fondation

M. Roy relate que la soirée du 50^{ième} anniversaire s'est bien déroulée et que ce fut très festif. Une page Facebook a été créée où l'on peut voir plusieurs photos d'anciens élèves et membres du personnel.

M. Roy rapporte aussi que 7000\$ en bourses ont été remis aux élèves lors de la soirée de la Fondation Marcel Beaudet, du Gala des Méritas et la Soirée des toges.

10. Points divers

Mme Maisonneuve saisit l'occasion pour remercier chaleureusement la contribution de M. Yvon Savoie au CÉ car il s'agit de sa dernière année. Les autres membres saluent le temps et les efforts déployés de M. Savoie pour assurer le bon fonctionnement du CÉ depuis plusieurs années.

11. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 20h44.


KARINE MAISONNEUVE
26/9/2023


MICHEL ROY, directeur
29 sept. 2023